



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Ref: ES AN 4/44 - 0691

18 novembre 2010

Objet: Les recommandations de la sécurité suite à une analyse de sécurité postérieure à la mise en oeuvre opérationnelle du RVSM (POSC)

Actions requises :

- a) prendre note du contenu de la lettre, et
- b) prendre des mesures sur ces recommandations le cas échéant aux Etats concernés pour l'amélioration de la sécurité RVSM

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter votre attention sur les résultats de la dix-septième réunion du groupe régional de planification et de mise en oeuvre de la région AFI (APIRG/17) tenue en août 2010 à Ouagadougou, Burkina Faso, particulièrement sur les questions relatives au minimum de séparation verticale réduit (RVSM) et au cours de laquelle l'analyse de sécurité postérieure à la mise en oeuvre opérationnelle du RVSM (POSC) dans la région AFI a été approuvée.

Comme vous vous rappellerez, le POSC RVSM AFI a fait l'objet d'un processus de l'atelier complet au cours du séminaire sur la mise en oeuvre de la sécurité du RVSM AFI (RISS), tenu à Nairobi, au Kenya, 19 au 23 avril 2010. Le POSC a ensuite été présentée et approuvée par la réunion ATS/AIS/SAR/SG11, à Nairobi, 26 au 30 avril 2010.

Dans ce contexte, les États sont priés d'examiner les recommandations de la sécurité sur la POSC RVSM AFI contenues dans l'annexe A de la présente lettre, et dans le cas échéant à l'Etat, de mettre en oeuvre de telles recommandations afin de renforcer la sécurité RVSM.

Une copie complète de la POSC AFI est disponible sur le site web ARMA www.afns.co.za/afi-rvsm comme un document téléchargeable. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter l'ARMA à l'adresse suivante: Afirma@afns.co.za.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.


Geoffrey Moshabesha
Directeur régional

Pièce jointe : Les recommandations de la sécurité suite à une analyse de sécurité postérieure à la mise en oeuvre opérationnelle du RVSM (POSC) dans la région AFI

Eastern and Southern African Office
United Nations Office at Nairobi
P.O. Box 46294,
00100 Nairobi, Kenya

Tel. No: 254 (20) 7622395 (ICAORD)
254 (20) 7622396 (ICAODEPRD)
254 (20) 7622391 (TECH. COOP)
254 (20) 7622399 (ADMIN)
Fax No: 254 (20) 7621092
E-Mail: icao@icao.unon.org

Les recommandations de la sécurité suite à une analyse de sécurité postérieure à la mise en oeuvre opérationnelle du RVSM (POSC)

Système de surveillance RVSM

1. Les approbations Aéronefs RVSM par l'État doivent être améliorées (AAC)
2. Se conformer aux exigences de surveillance du minimum du RVSM AFI pour une surveillance de l'altitude (AAC et les exploitants d'aéronefs)
3. Le compte rendu de l'erreur opérationnelle doit être amélioré (AAC, ANSP et les exploitants d'aéronefs)
4. Le compte rendu et l'évaluation de l'erreur opérationnelle doivent être cohérents (toutes les parties prenantes)
5. Les processus de compte rendu doivent être améliorés pour fournir les informations requises pour le traitement (toutes les parties prenantes)
6. La soumission des données du courant de trafic doit être amélioré (l'activité de l'AAC et des États)
7. La proportion des aéronefs utilisant la navigation fondée sur le GNSS doit être contrôlée (ARMA)

Exigences en matière de la sécurité RVSM

8. Mise à jour de tous les documents conformément au présent RVSM (toutes les parties prenantes)
9. La documentation RVSM relative à la PISC doit être vérifiée (ARMA)

Améliorations du système RVSM

10. Le SLOP devrait être mise en oeuvre conformément aux dispositions de l'OACI (Régional)
11. Le SLOP doit être harmonisé avec les autres régions (Régional)
12. La surveillance doit être renforcée, dans le cas échéant (États)
13. Le CPDLC devrait être renforcé, dans le cas échéant (États)
14. Les routes unidirectionnelles et/ou parallèles devraient être mise en oeuvre dans le cas échéant (États)

Les opérations du système RVSM

15. L'espace aérien de la Classe A devrait être mis en oeuvre dans le cas où le RVSM est appliqué (États)
16. La gestion des aéronefs civile non RVSM dans l'espace aérien RVSM devrait être revue (États)
17. Les approbations de l'exploitant et des aéronefs RVSM devraient être renforcées (AAC)

La performance du système de sécurité RVSM

18. L'amélioration de la performance des services ATS (ANSP)
19. Améliorer les communications Air/Sol (États)
20. Améliorer la coordination entre les organes ATS (États)
21. La discipline de l'équipage d'aéronef doit être renforcée (AAC et les exploitants d'aéronefs) (États)
22. Toute attribution de niveau de vol erroné l'ATS devrait faire l'objet d'une attention diligente (AAC et ANSP)
23. Les aéronefs déviant du niveau de vol autorisé devraient faire l'objet d'une attention diligente (AAC et ANSP)
